



LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA "

*BULLETIN HEBDOMADAIRE*

*"Iteka n'Ijambo"*

*Uwo uri wese ubahirizwa*

**BULLETIN HEBDOMADAIRE N°346 DU 28 NOVEMBRE AU 4 DECEMBRE 2022**

## **0. INTRODUCTION**

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations de violations et des violations des droits civils et politiques ont été enregistrées comme suit : au moins 15 personnes tuées dont 11 cadavres et 3 victimes d'exécutions sommaires, 1 victime de VBG et 44 arrêtées arbitrairement.

Parmi les victimes figurent 1 femme et 1 mineur tués, 5 femmes et 14 mineurs arrêtés arbitrairement.

Des membres de la milice Imbonerakure, des poli-

ciers, des militaires et des administratifs sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes au droit à la vie, au droit à l'intégrité physique et au droit à la liberté.

Des questions liées à la justice, à la gouvernance et aux faits sécuritaires ont été relevées dans les différentes localités du pays.

## **LES GRANDS TITRES**

*I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES*

*II. DE LA JUSTICE*

*III. DE LA GOUVERNANCE*

*IV. DES FAITS SECURITAIRES*

## CONTENU

<i>I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES .....</i>	<i>3</i>
<i>I.1. DU DROIT A LA VIE .....</i>	<i>3</i>
<i>I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES.....</i>	<i>3</i>
<i>I.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES.....</i>	<i>4</i>
<i>I.1.3. DES CAS D'INFANTICIDES.....</i>	<i>4</i>
<i>I.2. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE .....</i>	<i>5</i>
<i>I.2.1. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE.....</i>	<i>5</i>
<i>I.3. DU DROIT A LA LIBERTE.....</i>	<i>5</i>
<i>I.3.1. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT.....</i>	<i>5</i>
<i>II. DE LA JUSTICE .....</i>	<i>6</i>
<i>III. DE LA GOUVERNANCE .....</i>	<i>7</i>
<i>IV. DES FAITS SECURITAIRES.....</i>	<i>7</i>
<i>V. CONCLUSION.....</i>	<i>8</i>

## SIGLES ET ABREVIATIONS

<b>CNDD-FDD</b>	: <i>Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Forces de Défense de la Démocratie</i>
<b>CNL</b>	: <i>Congrès National pour la Liberté</i>
<b>DPE</b>	: <i>Directeur Provincial de l'Education</i>
<b>ECOFO</b>	: <i>Ecole Fondamentale</i>
<b>FOMI</b>	: <i>Fertilisants organo-Minéraux</i>
<b>FRODEBU</b>	: <i>Front pour la Démocratie au Burundi</i>
<b>OPJ</b>	: <i>Officier de Police Judiciaire</i>
<b>REGIDESO</b>	: <i>Régi des Eaux et d'Electricité</i>
<b>TGI</b>	: <i>Tribunal de Grande Instance</i>
<b>VBG</b>	: <i>Violences Basées sur le Genre</i>

## **I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES**

### **I.1. DU DROIT A LA VIE**

#### **I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES**

##### ***Un membre du parti CNL exécuté sommairement en commune Mpanda, province Bubanza***

En date du 1<sup>er</sup> décembre 2022, vers 20 heures, dans la rivière Gifugwe, colline Gifugwe, zone Musenyi, commune Mpanda, province Bubanza, Lionel Nzoyisaba, membre du parti CNL, résidant sur cette colline a été tué par les prénommés Jeredi et Henri, membres de la milice Imbonerakure de la colline Nyabikere de la même zone. Selon des sources sur place, la victime a été tabassée à coup de bâton par ces deux membres de la milice Imbonerakure en présence de Timothée Basabose, chef de colline Nyabikere et de Melchior, responsable du parti CNDD-FDD à Nyabikere, jusqu'à perdre connaissance. La victime a été accusée de vol de téléphone sans indiquer notamment le propriétaire du téléphone et la date du vol. Cependant, Lionel avait été plusieurs fois demandé d'adhérer au parti CNDD-FDD mais il avait refusé. Selon les mêmes sources, Lionel a été conduit agonisant par ces présumés auteurs chez Joachin, OPJ du poste de police à Mpanda. Constatant que la santé de la victime était détériorée, cet OPJ l'a informé Nadine Nibitanga, administrateur de la commune Mpanda qui a donné l'ordre de transporter la victime à l'hôpital général de Mpanda où il a succombé, la même nuit. Les auteurs de ce crime ont été vus en train de circuler dans cette localité sans être inquiétés.

##### ***Un homme exécuté sommairement en commune Kanyosha, Bujumbura rural***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 28 novembre 2022 indique qu'en date du 26 novembre 2022, sur la colline Rukuba, commune Kanyosha, province Bujumbura Rural, Déo Bibonimana a été tué par Juvénal Nsengiyumva, chef de colline Rukuba accompagné par des membres de la milice Imbonerakure. Selon des sources sur places, la victime venait de la paroisse Buhonga où elle s'était rendue pour prier et elle était accusée de sorcellerie. Selon les mêmes sources, la victime arrivait sur la colline Musugi quand elle a été arrêtée par ces Imbonerakure qui l'ont conduite sur la colline Rukuba où elle a été tabassée jusqu'à rendre son âme.

##### ***Une personne exécutée sommairement en commune Busoni, province Kirundo***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 28 novembre 2022 indique qu'en du 26 novembre 2022, vers 17 heures, sur la colline Kanyinya, commune Busoni, province Kirundo, Ferdinand Nyandwi alias Kambayingwe, âgé de 48 ans, membre de la milice Imbonerakure, a été tué par des policiers et des militaires. Avant de se réfugier au camp de Mahama au Rwanda, il était membre du parti FRODEBU aile Léonce Ngendakumana. Rappatrié en 2018, il a adhéré au parti CNDD-FDD en 2020 et a prêté serment en commune Vumbi en présence de Révérien Ndikuriyo, Secrétaire Général du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, la victime s'opposait chaque fois aux vols des biens pendant des rondes nocturnes. Jean Claude Nsengiyumva et à Jacqueline Kamashara, responsable des femmes Intwari du parti CNDD-FDD en commune Kirundo ont été confiés par un chef des membres de la milice Imbonerakure, une mission de récupérer un fusil chez Kambayingwe qui possédait un des 3 fusils octroyés aux Imbonerakure de cette colline. Selon les mêmes sources, Jean Claude Nsengiyumva et Jacqueline Kamashara ont demandé à Kambayingwe de leur amener le fusil mais il a tenté de prendre fuite en transportant ce fusil dans son sac de charbon sur son vélo. Une fois attrapé, il allait dévoiler le secret des Imbonerakure et tous les endroits où sont conservés les fusils et les détenteurs. En cours de routé, il est tombé dans un groupe des policiers et des militaires qui l'attendaient tout près de l'université de Kirundo à Kabira car ils avaient été signalés par Jean Claude Nsengiyumva et Kamashara Jacqueline qui suivaient tout son mouvement. A quelques mètres de l'Université de Kirundo, tout près du lac Rwihinda, des habitants de la localité ayant entendu des cris de Kambayingwe quand il était en train d'être tabassé par des policiers ainsi que des militaires ont vu intervenir mais ils en ont été empêchés. En date du 27 novembre 2022, Viateur Habimana, administrateur communal de Kirundo qui a organisé une réunion de sécurité sur la colline Kanyinya a indiqué que

Kambayingwe a été attrapé avec un fusil et qu'il va être puni conformément à la loi burundaise. Les mêmes sources ajoutent que sur la colline Gatete, commune Busoni, province Kirundo, un véhicule dont l'immatriculation n'a pas été connue a été remarqué pendant cette nuit du crime. Le corps sans vie de Kambayingwe a été retrouvé étant à moitié enterré dans la nuit du 26 novembre 2022 dans la réserve naturelle de Murehe par les Imbonerakure

du comité mixte de sécurité qui sont chargés de garder cette réserve et la frontière Rwanda. Dismas Nsavyimana administrateur de la commune Busoni a décidé de faire déterrer ce cadavre et l'a acheminé à la commune Kirundo où l'administrateur de Kirundo a obligé la famille de la victime de procéder à son enterrement au cimetière de Ruhogora de la colline Kanyinya.

### ***1.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES***

#### ***Neuf corps sans vie retrouvés en commune Mabayi, province Cibitoke***

En date du 2 décembre 2022, vers après-midi, à la rizière de la forêt naturelle de la Kibira, sur la colline Gafumbegeti, zone Butahana, commune Mabayi, province Cibitoke, neuf corps sans vie en décomposition ont été retrouvés par des cultivateurs qui se rendaient aux champs. Selon des sources sur place, ces corps étaient vêtus des tenues militaires de l'armée de la République Démocratique du Congo. Ces corps sans vie ont été enterrés sur place par des membres de la milice Imboneraure accompagnés par la population de la localité.

#### ***Un corps sans vie d'un homme retrouvé en commune Rugombo, province Cibitoke***

En date du 4 décembre 2022, vers 17 heures, à 400 mètres de la rivière Rusizi, sur la sous-colline Karurama, colline Cibitoke, à la 7<sup>ème</sup> transversale, commune Rugombo, province Cibitoke, un corps sans vie d'un homme non identifié ne portant pas d'habit a été retrouvé par des bergers qui gardaient des chèvres. Selon des sources sur place, ce corps sans vie présentait des blessures au niveau de la tête

### ***1.1.3. DES CAS D'INFANTICIDES***

#### ***Un nouveau-né tué en commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie***

En date du 3 décembre 2022, vers 8 heures, au quartier Bukirasazi, zone Kinama, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie, un nouveau-né de sexe masculin a été retrouvé dans une latrine. Selon des

et du dos. Selon les mêmes sources, ce corps a été enterré directement sur le lieu de découverte par des membres de la milice Imbonerakure sur l'ordre de Gilbert Manirakiza, administrateur de la commune Rugombo sans mener des enquêtes.

#### ***Un corps sans vie d'une femme retrouvé en commune et province Rumonge***

En date du 30 novembre 2022, près de la mosquée se trouvant à côté du marché de la colline et zone Kizuka, commune et province Rumonge, un corps sans vie de Dévotte Nihangaza, âgée de 41 ans, enseignante à l'ECOFO Gakora dans la même localité a été retrouvé nu au niveau de sa partie inférieure. Selon des sources sur place, des branches d'arbres étaient enfoncés dans son sexe et elle présentait des blessures au niveau des jambes. Selon les mêmes sources, Dévotte Nihangaza était introuvable depuis l'après-midi du 29 novembre 2022. Le corps du défunt a été conduit au centre de santé de Kizuka pour une expertise médicale avant d'être évacué à bord d'un véhicule de la commune Rumonge vers la morgue de l'hôpital de la province Rumonge. L'enterrement de ce corps sans vie a été programmé en date du 6 novembre 2022 par sa famille.

sources sur place, la population de cette localité a entendu les cris du bébé et a alerté la police. La police accompagnée de la Croix Rouge a récupéré ce bébé et l'a conduit à l'hôpital Hope Africa de Ngagara pour des soins médicaux où le bébé a rendu son âme juste après. Selon les mêmes sources, la mère de la victime n'a pas été identifiée.



## **I.2. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE**

### **I.2.1. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE**

#### ***Une femme malmenée en commune Buhiga, province Karuzi***

En date du 30 novembre 2022, sur la colline et commune Buhiga, province Karuzi, des habits de Bimenyimana, membre du parti CNDD-FDD, âgée 32 ans, vendeuse des oignons et épices, ont été brûlés par son mari Jean Marie, âgé de 63 ans, démobilisé, membre du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, la genèse de cet acte est que cette famille n'est pas en bon terme depuis leur union il y

plus de 10 ans. Le vieil homme craint et accuse toujours sa femme de prostitution. Bimenyimana avait quitté son mari et venait de passer trois mois chez elle. Selon les mêmes sources, les enfants sont allés voir leur maman et l'a informé que leur papa vient de brûler tous les habits qu'elle a laissés à la maison avec de l'acide sulfurique et la femme s'est rendue à la police. Un OPJ est allé faire un constat et a arrêté Jean Marie qui a été conduit au cachot de la police à Buhiga accusé d'avoir brûlé les habits de sa femme.

## **I.3. DU DROIT A LA LIBERTE**

### **I.3.1. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT**

#### ***Un père et ses deux fils arrêtés en province Bururi***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 28 novembre 2022 indique qu'en date du 13 novembre 2022, Vincent Ntukamazina, originaire de la colline Rweza, commune Vyanda, province Bururi et ses deux fils, Jules Nsengiyumva et Levis Niyomukiza ont été arrêtés et conduits à la prison de Bururi après qu'ils aient répondu à l'audience du Procureur de la République dans cette province. Selon des sources sur places, Jules Nsengiyumva et Levis Niyomukiza ont été arrêtés à Kaganza par des policiers du commissariat communal de police Vyanda en complicité avec Ferdinand Ndayikengurukiye membre de la milice Imbonerakure, Directeur de l'ECOFO Kigoti, originaire aussi de la colline de Rweza tandis que leur père a été arrêté, le lendemain. Selon les mêmes sources, deux jours avant, Jules s'était battu dans un cabaret sis à Gikoma de la même colline avec Oscar Nkuzimana, frère de Ferdinand suite aux injures qu'Oscar lançait à Jules comme quoi leur père est un sorcier ce qui était même mentionné sur le dossier quand ils étaient au cachot du commissariat communal de police de Vyanda.

#### ***Vingt-six personnes dont 14 enfants arrêtées en commune Kigamba, province Cankuzo***

En date du 27 novembre 2022, dans la brousse, sur les collines Rujungu et Saswe, zone Gitanga, commune Kigamba, province Cankuzo, vingt-six personnes dont 14 enfants ont été arrêtées par la police et Anitha Nibogora administrateur de la commune Kigamba en train de prier. Ces victimes ont été con-

duites au commissariat provincial de police avant de les forcer le lendemain à prendre un véhicule d'une agence de transport pour les conduire à Bujumbura sur leurs frais. Selon des sources sur place, six parmi elles y avaient érigé des huttes, il y a 4 mois. Interrogées par l'administration, ces personnes ont répondu qu'elles avaient une mission de prier Jésus Christ, qu'elles ne craignent personne et qu'elles n'ont que 3 choix « mourir, être emprisonnées et vivre dans la brousse au nom de Jésus Christ ».

#### ***Trois membres du parti CNDD-FDD arrêtés en commune Nyanza Lac, province Makamba***

En date du 2 décembre 2022, sur les collines Bukeye et Kazirabageni, commune Nyanza Lac, province Makamba, Thaddée Ndayishimiye, secrétaire communal du parti CNDD-FDD, Jean Claude Nduwimana, ancien administrateur de la commune Nyanza-Lac de 2015 à 2020 et Jonathan Mpa-wenayo, responsable communal de la milice Imbonerakure à Nyanza-lac ont été arrêtés et conduits au cachot du commissariat à Makamba par le Commissaire provincial de police accompagné du commissaire communal de police de Nyanza-lac sur l'ordre de Françoise Ngozirazana, Gouverneure de la province. Selon des sources sur place, ils ont été arrêtés après une fouille perquisition opérée chez eux et aux domiciles des membres des conseils communaux. après destitution du bureau du conseil communal Nyanza-Lac. Selon les mêmes sources, ils ont été accusés d'avoir commandité les conseillers communaux à destituer les membres du bureau de ce conseil communal.

### ***Trois personnes arrêtées en commune Ndava, province Mwaro***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 4 décembre 2022 indique qu'en date du 26 novembre 2022, sur la colline et commune Ndava, province Mwaro, Anita Rose Ndayikengurukiye, Angela Ndayishimiye et Rose Hatungimana ont été arrêtées par la police sur l'ordre du Colonel Laurent Harerimana, leur beau-frère et ancien commandant du camp Mwaro. Selon des sources sur place, elles étaient accusées de s'être opposées à l'exploitation d'un boisement qui appartient à toute la famille car situé sur une propriété foncière non encore partagée. Selon les mêmes sources, elles ont passé toute une semaine dans ce cachot de la zone Ndava. En date du 2 décembre 2022, le matin, comme la nouvelle commençait à circuler sur les réseaux sociaux, ces trois femmes ont été étant libérées.

## ***II. DE LA JUSTICE***

### ***Deux femmes en possession du cannabis arrêtées en commune et province Kayanza***

En date du 1<sup>er</sup> décembre 2022, vers 8 heures, sur la colline Musave, commune et province Kayanza, Bibiane Nyambuga, âgée de 33 ans résidant sur la sous-colline Wiraro II, et Evelyne Iteriteka, résidant sur la sous-colline Wingwa, toutes de la colline Musave, ont été arrêtées et conduites au cachot communal de Kayanza par la police sur l'ordre du Commissaire provincial, OPC I Gabin Ndikuriyo. Selon des sources sur place, la police a été informée par la population de la localité qu'au marché du quartier Muyange y ont été déchargés par une camionnette de type Fuso des bagages inquiétants ayant été transportés par des conducteurs de taxi-vélos jusque chez ces femmes. Selon les mêmes sources, la police a opéré une fouille perquisition aux domiciles de ces femmes et elle y a trouvé 5 kg de cannabis.

### ***Huit rwandais et un congolais arrêtés en commune et province Ruyigi***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 28 novembre 2022 indique qu'en date du 26 novembre 2022, vers 11 heures, aux quartiers Sanzu et Gasanda, commune et province Ruyigi, huit rwandais dont Callixte, enseignant de l'ECOFO Rutimbura, Bitege, une femme nommée Inaburanga, Françoise Mukamana et Talonja de nationalité congolaise ont été arrêtés à leurs domiciles et ont été conduits par Isidore Kinyabwoya, chef du quartier Sanzu et le prénommé Zaïre accompagnés par des chefs de la milice Imbonerakure respectifs, au cachot du commissariat provincial de police de Ruyigi. Selon des sources sur place, jusqu'en date du 1<sup>er</sup> décembre 2022, excepté Inaburanga et Françoise Mukamana, femmes mariées à des Burundais et Talonja qui était malade, les autres étaient encore au cachot. Signalons que ces victimes vivent au Burundi il y a plus de 40 ans et sont prises comme des boucs émissaires au conflit en République Démocratique du Congo.

### ***Un élu collinaire impliqué dans un vol des vaches arrêté en commune et province Kayanza***

Une information parvenue à la Ligue Iteka indique en date du 29 novembre 2022 indique qu'en date du 23 novembre 2022, le matin, sur la colline Cinzara, commune et province Kayanza, Phocas Miburo, âgé de 48 ans, élu de cette colline a été arrêté et conduit au cachot du commissariat de police. Selon des sources sur place, le présumé auteur a été accusé d'avoir volé une vache au domicile de Marcien Nyabenda de la colline Kinga, dans la nuit du 22 au 23 novembre 2022. Selon les mêmes sources, sur cette même colline de Kinga, dans une période de deux mois, cinq vaches avaient été volées et c'est ainsi que des policiers de la commune Kayanza en collaboration avec la population ont organisé des rondes nocturnes pour attraper des voleurs. Après avoir arrêté Phocas Miburo, des policiers ont mené une fouille perquisition dans d'autres ménages de la colline Canzara où quatre autres vaches volées ont été saisies et remises par l'administrateur de la commune Kayanza, Gilbert Nyandwi à leurs propriétaires de la colline Kinga.

### III. DE LA GOUVERNANCE

#### *De l'immixtion du Gouverneur de la province Cankuzo dans les affaires de la justice*

En date du 22 novembre 2022, dans son cabinet, au cours d'une réunion hebdomadaire des chefs de service, Gouverneur de la province Cankuzo, Boniface Banyiyezako, a proféré des menaces à l'endroit du personnel du Tribunal de Grande Instance de Cankuzo en les accusant de rendre la justice en faveur des fraudeurs à maintes reprises. Selon des sources sur place, le Gouverneur a exigé à Fidèle Baredeka vice-président du TGI, de lui donner les noms des magistrats qui ont siégé dans une affaire du fumier FOMI où 2 personnes arrêtées en transportant à moto du fumier avaient été acquittées par la justice alors qu'elles étaient accusées de fraude de fumier alors que les prévenus avaient expliqué qu'ils transportaient ce fumier en Tanzanie où ils ont des champs. Selon les mêmes sources, le gouverneur a signifié qu'il s'agit de l'ordre du président de la République dans la réunion tenue à Mwaro en date du 11 novembre 2022, que pour de tels cas, il faudra préciser les noms de ceux qui ont siégé pour prendre en leur endroit des mesures qui s'imposent. Le gouverneur a dit ceci : "*muri TGI Cankuzo, nta mugumyabanga n'umwe arimwo, none ni abo kunaniza Leta gusa. Ndabafitiye inzigo*", ce qui signifie : "*Au TGI Cankuzo, aucun membre du parti CNDD-FDD ne s'y trouve. Ceux qui s'y trouvent ne font que torpiller les efforts de l'Etat. J'ai de la rancune contre eux*". Pour ce cas, le Gouverneur a ordonné au procureur de les maintenir au cachot et que par après, le ministère public va référer ce dossier aux échelons supérieurs.

### IV. DES FAITS SECURITAIRES

#### *Sept champs de cultures détruits en commune Isare, Bujumbura rural*

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 28 novembre 2022 indique que dans la nuit du 27 au 28 novembre 2022, sur la colline Remba, zone Nyambuye, commune Isare, province Bujumbura rural, 7 champs constitués de haricots et de manioc ont été détruits par des gens non identifiés. Selon des sources sur place, ces victimes de ces destructions méchantes ont pointé du doigt à Zacharie Nzokiza d'être à l'origine de ces actes ignobles à cause des conflits fonciers existant entre lui et ces victimes.

#### *L'administratrice de la commune Nyanza-lac et son bureau limogés par le conseil communal en province Makamba*

En date du 2 décembre 2022, au chef-lieu de la commune Nyanza-Lac, la décision de limoger les membres du bureau du conseil communal Nyanza-lac est tombée lors de la réunion du conseil communal tenu dans la salle de réunion de la commune Nyanza-Lac. Selon des sources sur place, ceux qui ont été limogés sont : Marie Goreth Irankunda, administratrice de cette commune, Prudence Kabura, président du conseil communal et son vice-président, Elias Ciza. Ils ont été accusés de manquement dans l'exercice de leurs fonctions, de s'approprier des propriétés publiques y compris des cimetières, dénigrer et refuser l'exécution des décisions du conseil communal, etc. Selon les mêmes sources, la réunion a été dirigée par le plus âgé des membres de ce conseil car le président et son vice-président ont refusé de la convoquer malgré des demandes formulées par des membres dudit conseil. Sur 31 membres que compte la commune, 25 conseillers communaux ont unanimement soutenu la destitution de ce bureau dont aucun membre n'était présent. Les membres du conseil communal ont décidé que l'intérim soit assuré par Thaddée Ndayishimiye, secrétaire permanent avant qu'un nouveau administrateur soit élu. Signalons que ces membres du conseil communal Nyanza-lac avaient toujours accusé Marie Goreth Irankunda de malversations des biens de la commune lors des réunions ordinaires.

#### *Un incendie en commune Mukaza, Bujumbura Mairie*

En date du 28 novembre 2022, vers midi, au marché de planches du quartier Jabe, zone Bwiza, commune Mukaza, Bujumbura Mairie, un incendie s'est déclaré et a détruit une grande quantité des biens sur ce marché. Selon des sources sur place, l'origine de cet incendie a été un court-circuit de l'électricité de la REGIDESO dans un compteur qui était dans l'un des kiosques se trouvant sur ce lieu. Selon les mêmes sources, les dégâts enregistrés ont été importants à cause de la lenteur de la police de la protection civile qui est intervenue tardivement.

### *Deux grenades retrouvées en commune et province Cankuzo*

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 2 décembre 2022 indique qu'en date du 19 novembre 2022, deux grenades dont une défensive et une offensive, presque neuves, ont été retrouvées sur le mont de Mahango surplombant la ville de Cankuzo. Selon des sources sur place, Gabriel Toyi, chargé d'enlever des armes à petites calibres dans la population, a été appelé par des membres du comité mixte de sécurité de venir faire son travail après la détection de ces grenades par ces derniers. Dans la réunion des chefs de service du 22 novembre 2022, Gabriel Toyi a informé qu'il a un programme d'expliquer aux élèves de toutes les écoles de la province, les méfaits des grenades, leur apprendre à les manipuler pour se protéger et le signaler à qui de droit. Il s'est convenu avec le DPE Jeanne Hakizimana qu'ils allaient échanger sur le calendrier de ce travail.

### **V. CONCLUSION**

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations et des violations des droits civils et politiques continuent d'être enregistrées dans les différents coins du pays.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes au droit à la vie, au droit à l'intégrité physique et au droit à la liberté.

### *Une jeune fille blessée en commune et province Ngozi*

En date du 30 novembre 2022, en ville de Ngozi, commune et province Ngozi, Jennifer Uwimbabazi, âgée de 12 ans, a été blessée à coups de marteau par un ressortissant indien prénommé Tossif, agent de la pharmacie à Ngozi. Selon des sources sur place, cette élève de la 5<sup>ème</sup> année à l'ECOFO Ngozi IV rentrait de l'école lorsqu'elle a croisé le présumé auteur, elle a salué en lui disant "Yambu Muzungu" pour dire "Bonjour le blanc" en français. Selon les mêmes sources, cet étranger a pris un marteau et a blessé cette fille au niveau de la tête. La jeune fille a été conduite au centre de santé du chef-lieu de Ngozi pour bénéficier des soins et l'auteur du crime avait été arrêté par la police. En date du 1 décembre 2022, l'affaire a été auditionnée devant l'OPJ et il a été décidé de remettre le présumé auteur au cachot afin de clôturer le dossier pour l'envoyer au parquet. Il a été condamné à 5 ans de prison et une amende de 20 000 fbu et dédommagement de 10 000 000 fbu et 5 ans sans retourner au Burundi après avoir purger sa peine.

Ce bulletin répertorie également des cas liés aux faits sécuritaires, à la gouvernance et à la justice dans les différentes localités du pays.

La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes observés et demande à l'Etat de poursuivre en justice leurs auteurs sans parti pris.